

Programme 'Développer le Vélotourisme'

<https://dai.ly/x8fq7ot>



Développer le
vélotourisme



Développer le
vélotourisme



Renforcer l'attractivité de votre territoire par le tourisme à vélo

Promouvoir la destination France
& consolider ses parts de marché



Valoriser et développer
les atouts touristiques français



Soutenir la montée en qualité de l'offre
Renforcer la résilience du secteur



Faire de la France la 1ère destination
vélotouristique d'ici 2030



2 Axes d'intervention

Aide à l'investissement

Cofinancement d'études

VOLET 1

**Soutenir le référencement
par la marque 'Accueil Vélo®'
par le déploiement du stationnement
vélo**



Office de tourisme
Site touristique
Halte fluviale
Collectivité territoriale

VOLET 2

Création d'aire de services



Collectivité territoriale
Structure représentant la CT
Halte fluviale

VOLET 3

Réalisation d'études

3 thématiques :

- La mise en sécurité des voies existantes
- L'attractivité des itinéraires
- La préfiguration de nouveaux tronçons



Structure, chef de file,
représentant le comité d'itinéraire
d'un itinéraire identifié au schéma
national des vélo routes

Les actions soutenues amélioreront la pratique du tourisme à vélo tout en contribuant à l'adaptation au changement climatique.



+ de 7000 offres
référencées sur au 1er janvier 2023

Bénéficiaires :

Sites de visite
Offices de tourisme

Hébergements
Restaurants
Loueurs de vélos
Réparateurs de vélos



11% de sites touristiques
10,5% d'offices de tourisme

Conditions d'accès :

Être situé à moins de 5 Km d'un itinéraire vélo inscrit à un schéma
(départemental, régional, national, y compris pour des itinéraires VTT et des boucles locales balisées)



Critères d'accès :

- Disposer d'équipements adaptés aux cyclistes, comme un abri vélo sécurisé et un kit de réparation.
- Promettre un accueil chaleureux aux cyclistes, livrer des informations utiles, des conseils sur l'itinéraire et la météo du lendemain par exemple.
- Proposer des services dédiés aux voyageurs à vélo : transferts de bagages, lessive et séchage, location et lavage du vélo



Critères

Le bâtiment doit avoir été construit avant 2017

Les sites de visite doivent être muni d'un accueil physique et être ouverts au minimum 45 jours en juillet et août

Bâtiment situé à moins de 5km d'un itinéraire inscrit à un schéma

Cibles	Equipements éligibles	Prise en charge
<p>Office de tourisme Site touristique Halte fluviale Collectivité territoriale</p> <p>= 2 référentiels de qualité de la marque 'Accueil Vélo©'</p>	<p>Stationnement Vélo :</p> <p>Arceau Abri Vélo Stationnement vélo sécurisé ➤ <i>Consigne individuelle ou collective</i> Stationnement vélo recharge VAE</p> <p>Conciergerie :</p> <p>Casier de rangement sécurisé</p>	<p>55% du montant HT</p> <p>Plafond de 150€ d'aide par emplacement Plafond de 250€ d'aide par emplacement Plafond de 350€ d'aide par emplacement</p> <p>Plafond de 850€ d'aide par emplacement</p> <p>Plafond de 100€ d'aide par casier</p>

Offre de services homogène sur l'ensemble du territoire
➤ **Gage de qualité**

Pour les établissements :

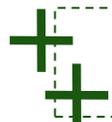
Intégrer un réseau national
bénéficier d'un nouveau canal de communication
Toucher de nouveaux publics

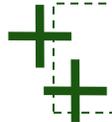


Critères

L'aire de services devra être visible depuis l'itinéraire ou située à moins de 200m avec une signalétique. Il est attendu une répartition homogène des aires de services le long des itinéraires : au plus tous les 30 km.

Cibles	Equipements éligibles	Prise en charge
Collectivité territoriale Structure la représentant Halte fluviale	Aire de services complète : = 4 équipements financés + végétalisation	55% du montant HT Plafond de 48 500€ d'aide par aire
	Aire de services partielle : Table de Pique-nique Stationnement vélo Point d'eau Sanitaire	55% du montant HT Plafond de 250€ d'aide par unité Plafond suivant le type d'équipement Plafond de 1900€ d'aide par unité Plafond suivant le type d'équipement


 Proposé une offre répondant aux attentes des usagers


 Valoriser l'aire de services par géolocalisation



Cibles	Thématiques d'études attendues	Prise en charge
<p>Structure, chef de file d'un comité d'itinéraire représentatif d'un itinéraire inscrit au schéma national</p>	<p>Accélérer la réalisation des tronçons identifiés au schéma national</p>	<p>70% du montant HT</p> <p>Plafond de 35 000€ d'aide par étude</p>
<p>Une collectivité territoriale peut être porteur du projet sous 2 conditions</p>	<p>Améliorer la mise en sécurité des itinéraires existants</p>	
<p>Structure, chef de file d'un comité d'itinéraire représentatif d'un itinéraire inscrit au schéma national</p>	<p>Renforcer l'attractivité des vélos routes existantes</p>	



Une collectivité territoriale peut déposer une demande sous 2 conditions :

- Le tronçon de l'itinéraire doit être identifié au schéma national en vigueur
- Avoir l'accord du comité d'itinéraire - lettre à fournir en justificatif -



Enveloppe budgétaire : près de **6,5M€**

Les dossiers sont à déposer jusqu'au fin 2023

Pas de co-financement possible

2 étapes :

Etape 1 : <https://developper-velotourisme.ademe.fr/>

Etape 2 : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/developper-velotourisme>

Pour tout renseignement

Aurélie GUERIN
Chargée de mission Vélotourisme
velotourisme@ademe.fr

